

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

Désignation commerciale : DURCISSEUR BPO - pâte blanche

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées : non déterminé
Utilisation de la substance / du mélange : Durcisseur.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex

E-Mail : info1@soloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :Centre Régional Antipoisons de LYON – Tél. : **04.72.11.69.11***** 2. IDENTIFICATION DES DANGERS****Classification de la substance ou du mélange.****Classification selon Directive 67/548/CEE ou Directive 1999/45/CE**

Xn, Nocif

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.



Xi, Irritant

R36 : Irritant pour les yeux.



Xi, sensibilisant

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau..



O, Comburant

R7 : Peut provoquer un incendie.



N, Dangereux pour l'environnement

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Indications particulières sur les dangers pour l'homme et l'environnement :

Le produit est soumis à l'obligation d'étiquetage en vertu de la méthode de calcul de la directive générale CE sur la classification des préparations dans sa dernière version.

Système de classification :

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Eléments d'étiquetage**Etiquetage selon les directives CEE :**

Le produit est classé et étiqueté suivant les directives de la Communauté Européenne/GefStoffV.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit :

Xn Nocif



O Comburant



N Dangereux pour l'environnement

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :

Péroxyde de dibenzoyl.

Maléate de dibutyle.

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

Phrases de risques (R) :

- R7 : Peut provoquer un incendie.
 R36 : Irritant pour les yeux.
 R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
 R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Phrases de sécurité (S) :

- S2 : Conserver hors de la portée des enfants.
 S3/7 : Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.
 S14 : Conserver à l'écart de la saleté, de la rouille, des produits chimiques et plus particulièrement des substances réductrices, acides, bases, amines et composés de métaux lourds (par ex. accélérateurs, dessiccateurs, savons métalliques). Eviter les flammes nues, les étincelles ou autres sources d'ignition et les rayons du soleil.
 S26 : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
 S29/56 : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
 S36/37/39 : Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.
 S46 : En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 S50 : Ne pas mélanger avec des accélérateurs ou des réducteurs.

Autres dangers :

Inflammable.

Risque d'incendie en cas de contact avec des composants actifs en décomposition, inflammables ou autres.

Effet comburant par dégagement d'oxygène.

Décomposition thermique à partir de 50°C (SADT).

Voir section 10.

Résultats des évaluations PBT et vPvB :

PBT : non applicable

vPvB : non applicable

* **3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique du produit : Mélanges****Description :** Mélange des substances mentionnées ci-dessous avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers :			
CAS : 94-36-0 EINECS : 202-327-6	Péroxyde de dibenzoyl	Xi R36 ; Xi R43 ; E R3 ; O R7 N R50 Per. org. B, H241 ; Aqu. aiguë 1, H400 ; Irrit. ocul. 2, H319 ; Sens. cut. 1, H317	50-100%
CAS : 105-76-0 EINECS : 203-328-4	Maléate de dibutyle	Xn R48/22 ; Xi R43 STOT RE2, H373 ; Sens. cut. 1, H317	10-25 %

Indications complémentaires : Le texte complet des indications de danger figure à la section 16 de cette fiche.**4. PREMIERS SECOURS****Descriptions des premiers secours****Recommandations générales :**

Les symptômes d'intoxication peuvent n'apparaître qu'après plusieurs heures, c'est pourquoi une surveillance médicale d'au moins 48 heures s'impose après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Transporter la victime hors de la zone contaminée et l'allonger.

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire : respiration artificielle.

Enlever immédiatement les vêtements souillés de produit.

En cas d'inhalation :

Apport d'air frais ou d'oxygène, consulter un médecin.

En cas de perte de connaissance, coucher et transporter en position latérale stable.

En cas de contact avec la peau :

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon, bien rincer.

Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

En cas de contact avec les yeux : Rincer sous l'eau courante, paupières ouvertes, pendant plusieurs minutes puis consulter immédiatement un spécialiste.

En cas d'ingestion : NE PAS faire vomir, consulter immédiatement un médecin.

Indications pour le médecin :**Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information significative complémentaire disponible.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information significative complémentaire disponible.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : CO2, poudre d'extinction ou pulvérisation d'eau.
Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
En cas d'incendie, le produit entretient la combustion.
En cas de décomposition sans déclenchement d'incendie, le danger d'explosion demeure en raison du mélange vapeur-air libéré.

Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial : Porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'explosion et/ou d'incendie, ne pas respirer les fumées.

Autres recommandations : Eloigner, si possible, immédiatement les récipients non endommagés de la zone à risque.
Refroidir les récipients exposés au danger par pulvérisation d'eau.
Collecter séparément les eaux d'incendie contaminées, ne pas jeter à l'égout.
Les résidus d'incendie et les eaux d'incendie contaminées doivent être éliminés conformément aux réglementations en vigueur.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Porter un équipement de protection.
Eloigner les personnes non équipées de protection.
Assurer une ventilation suffisante.
Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
Eloigner toute source d'ignition.
Voir section 10.

Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas contaminer les égouts/eaux de surface/eaux souterraines.
En cas de contamination des eaux ou des égouts, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Ramasser avec une matière absorbante, inerte et non combustible (par ex. : sable, terre de diatomées, liant acide, liant universel).
Ne pas fermer hermétiquement les récipients.
Éliminer les matériaux contaminés conformément à la section 13.
Voir section 10.

Références à d'autres sections :

Informations relatives à une manipulation sans danger, voir section 7.
Informations relatives aux équipements de protection individuelle, voir section 8.
Informations relatives à l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation :**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**

Conserver le récipient bien fermé.

Ouvrir et manipuler le récipient avec précaution.

Ne jamais remettre le produit non utilisé dans le récipient de stockage – risque de décomposition !

Limiter la quantité de produit au poste de travail.

Uniquement résistant aux substances inertes.

Matériaux appropriés : Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, Polyéthylène, appareillage habillé de verre.

Conserver à l'écart de la saleté, de la rouille, des produits chimiques et plus particulièrement des substances réductrices, acides, bases, amines et composés de métaux lourds (par ex. accélérateurs, dessiccateurs, savons métalliques). Eviter les flammes nues, les étincelles ou autres sources d'ignition et les rayons du soleil.

Ne jamais mélanger directement avec des accélérateurs.

Lors de la mise en œuvre de la résine de polyester, doser et mélanger séparément.

Ne jamais fermer hermétiquement le fût afin d'éviter une dangereuse remontée de pression en cas d'une éventuelle décomposition.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Assurer une bonne ventilation / aspiration au poste de travail.

Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Veiller au respect des valeurs limites d'exposition sur le poste de travail et/ou autres valeurs limites.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion :

Protéger contre la chaleur.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Eviter les chocs et la friction.

Décomposition thermique à partir de 50°C avec formation de vapeurs/gaz explosifs.

Eviter les flammes nues, les étincelles ou autres sources d'ignition et les rayons du soleil.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Protection nécessaire contre les explosions.

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

Effet comburant par dégagement d'oxygène.

Protéger contre les substances incompatibles, salissures et températures élevées.

Voir Section 10.

Conditions pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**Stockage :****- Exigences concernant les locaux de stockage et les réservoirs :**

Stocker dans un endroit frais.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Respecter la réglementation de l'eau.

N'utiliser que des récipients spécialement conçus pour la substance/le produit.

- Indications relatives au stockage commun :

Conserver à l'écart des autres produits chimiques, et plus particulièrement des accélérateurs.

Conserver à l'écart des aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage :

Stocker dans des contenants bien fermés, dans un endroit frais et à l'abri de l'humidité.

Protéger de la chaleur et du rayonnement solaire direct.

Protéger des impuretés.

Tenir sous clef et hors de portée des enfants.

- Température de stockage maximale : 25°C

Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Aucune information significative complémentaire disponible.

*** 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION INDIVIDUELLE**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques : Sans autre indication, voir point 7.

Paramètres de contrôle

Valeurs DNEL :		
94-36-0 Péroxyde de dibenzoyl		
Oral	Exposition à long terme – effets systémiques	1.65 mg/kg poids corporel/jour (grand public)
Cutané	Exposition à long terme – effets systémiques	3.3 mg/kg poids corporel/jour (grand public) 6.6 mg/kg poids corporel/jour (travailleur)
Inhalatoire	Exposition à long terme – effets systémiques	2.9 mg/m ³ (grand public) 11.75 mg/m ³ (travailleur)

Valeurs PNEC :	
94-36-0 Péroxyde de dibenzoyl	
PNEC STP	0.35 mg/l (-)
PNEC aqua	0,000602 mg/l (eau douce) 0,000602 mg/l (eau de mer) 0,000602 mg/l (rejets intermittents)
PNEC sédiment	0,338 mg/kg (eau douce)
PNEC sol	0,0758 mg/kg (poids sec de sol) 6.67 mg/kg (aliments)

Remarque complémentaire : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Contrôles de l'exposition

Équipements de protection individuelle :

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Durant les travaux ne pas manger, ne pas boire – ne pas fumer ni priser.

Ranger les vêtements de protection séparément.

Enlever immédiatement les vêtements souillés ou éclaboussés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Appliquer de la crème protectrice à titre préventif.

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Protection respiratoire :

Veiller au respect des valeurs limites d'exposition sur le poste de travail et/ou autres valeurs limites.

Protection respiratoire en cas de ventilation insuffisante.

En cas de faible exposition ou de courte durée, filtre respiratoire ; en cas d'exposition intensive ou prolongée, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome.

Filtre : A/P2.

Protection des mains :



Gants de protection.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméation et de la dégradation.

Avant toute réutilisation, vérifier l'étanchéité des gants.

- Matériau des gants :

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Comme le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, de ce fait, être contrôlée avant l'utilisation.

Gants en caoutchouc synthétique.

Gants en néoprène.

- Temps de pénétration du matériau des gants :

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

Protection des yeux :

Lunettes de protection avec coques latérales.

Protection du corps :

Vêtement de protection.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
Informations générales :	
Aspect :	
Forme :	pâteux
Couleur :	blanc
Odeur :	caractéristique
Changement d'état :	
Point/intervalle d'ébullition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non applicable
Température de combustion :	Non applicable
Température de décomposition :	50°C (SADT)
Auto-inflammabilité :	Voir section 10.
Danger d'explosion :	Voir section 10.
Densité à 20°C :	Non déterminée
Solubilité dans / miscibilité avec l'eau :	Pas ou peu miscible
Autres informations :	Aucune information significative complémentaire disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE**Réactivité****Stabilité chimique****Décomposition thermique / conditions à éviter :**

Pas de décomposition si les conditions de manipulation et de stockage sont respectées.

Uniquement résistant aux substances inertes.

Matériaux appropriés : Acier inoxydable (DIN 1.4571), PVC, Polyéthylène, appareillage habillé de verre.

Décomposition thermique à partir de 50°C (SADT).

Ne pas surchauffer pour éviter la décomposition thermique.

Possibilités de réactions dangereuses :

La décomposition thermique ou le contact direct avec de nombreuses substances étrangères, entre autres les agents réducteurs (par ex. accélérateurs aux amines), composés de métaux lourds (en particulier accélérateurs au cobalt), acides ou solutions alcalines, peut causer de dangereuses réactions de décomposition auto-accélérées, voire une explosion ou un incendie.

Conditions à éviter : Aucune information significative complémentaire disponible.**Matières incompatibles :**

Conserver à l'écart de la saleté, de la rouille, des produits chimiques, et plus particulièrement des substances réductrices, acides, solutions alcalines, amines et composés de métaux lourds (par ex. accélérateurs, dessiccateurs, savons métalliques).

Ne jamais mélanger directement avec des accélérateurs.

Produits de décomposition dangereux :

La décomposition entraîne la formation de divers produits de dégradation organiques ainsi que de vapeurs/gaz inflammables et explosifs.

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

* 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë :

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :		
94-36-0 Péroxyde de dibenzoyle		
Oral	LD 50	>5000 mg/kg (rat)
Inhalation	LC 50	>24300 mg/m ³ (rat)
105-76-0 Maléate de dibutyle		
Oral	LD 50	3730 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	10000 mg/kg (lapin)
Inhalation	LC 50	>5 mg/m ³ (rat)

Irritation primaire :

Sur les yeux : Irritant

Indications toxicologiques complémentaires :

Selon la méthode de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant.

Sensibilisation : Sensibilisation possible par contact cutané.

* 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Toxicité :

Toxicité aquatique :	
94-36-0 Péroxyde de dibenzoyle	
EC 50	35 mg/l (bacteria)
EC 50 / 48 h	0.11 mg/l (daphnia magna)
EC 50 / 72 h	0.06 mg/l (scenedesmus subspicatus)
LC 50 / 96 h	0.06mg/l (poisson)
105-76-0 Maléate de dibutyle	
EC 10 / 6 h	1003 mg/l (pseudomonas putida)
EC 50 / 48 h	21 mg/l (daphnia magna)
EC 50 / 72 h	6.2 mg/l (scenedesmus subspicatus)
LC 50 / 48 h	1.2 mg/l (oncorhynchus mykiss)

Persistance et dégradabilité :

Comportement dans les compartiments environnementaux :

Potentiel de bioaccumulation	
94-36-0 Péroxyde de dibenzoyle	
BCF	66.6 (-)
Log Pow	3.2 (-) (OECD 117)
105-76-0 Maléate de dibutyle	
Biodégradation	95 % (-) (19 jours)
Log Pow	3.38 (-)

Mobilité dans le sol : Aucune information significative complémentaire disponible.

Indications écologiques complémentaires :

Indications générales :

Ne pas contaminer la nappe phréatique, les eaux ou les égouts.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minimale dans le sous-sol.

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

Résultats des évaluations PBT et vPvB :**PBT :** non applicable**vPvB :** non applicable**Autres effets néfastes :** Aucune information significative complémentaire disponible.**13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION****Méthode de traitement des déchets****Recommandation :**

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Élimination selon la réglementation en vigueur.

Le produit doit être dilué avec un liquide inerte approprié jusqu'à une concentration inférieure à 10 % en peroxyde et ensuite être détruit conformément à la législation relative à l'élimination des déchets.

Codes déchets :

Les codes de déchets cités sont des recommandations, il est tout à fait possible d'utiliser d'autres codes de déchets en raison des particularités régionales et sectorielles.

Catalogue Européen des Déchets :

16 05 06	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire
----------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Emballages non nettoyés :**Recommandation :** Élimination conformément à la réglementation.**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

Numéro ONU ADR, IMDG, IATA	3108
Nom d'expédition des Nations unies ADR IMDG, IATA	3108 PEROXYDE ORGANIQUE DU TYPE E, SOLIDE (Péroxyde de dibenzoyl) ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID (dibenzoyl peroxide)
Classe(s) de danger pour le transport ADR Classe	5.2 Péroxydes organiques
IMDG, IATA Class	5.2 Organic peroxides
Groupe d'emballage ADR, IMDG, IATA	Non applicable
Dangereux pour l'environnement : - Marquage spécial ADR	Symbole (poisson et arbre)
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Numéro EMS	Attention : Péroxydes organiques F-J,S-R
Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable
Transport / Informations complémentaires : ADR Tunnel	D

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlementations/Législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement.

Dispositions nationales :

Indications relatives aux restrictions d'emploi :

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et les mères allaitantes.

Evaluation de la sécurité chimique : Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

16. AUTRES INFORMATIONS

Textes des indications de danger et des phrases de risques pertinentes :

H241	Peut s'enflammer ou exploser en cas d'échauffement
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée (indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger)
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques

R3 : Grand risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R7 : Peut provoquer un incendie.

R36 : Irritant pour les yeux.

R43 : Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

R48/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.

R50 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

Modifications par rapport à la version antérieure :

Sections : 2, 3, 8, 11 et 12.

Abréviations et acronymes :

GefStoffV :	Gefahrstoffverordnung (Décret sur les substances dangereuses, Allemagne)
PBT :	Persistent, Bioaccumulative and Toxic (Persistant, Bioaccumulable et Toxique)
bPvB :	very Persistent and very Bioaccumulative (Très persistant et très bioaccumulable)
CAS :	Chemical Abstracts Service (Banque de données de Chemical Abstracts Service)
EINECS :	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances. (Inventaire Européen des Substances chimiques Commerciales Existantes.)
BetrSichV :	Betriebssicherheitsverordnung (Décret sur la sécurité des exploitations, Allemagne)
AGW :	Arbeitsplatzgrenzwerte (Valeurs limites au poste de travail, Allemagne)
DNEL :	Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet, REACH)
PNEC :	Predicted No-Effect Concentration (Concentration prédite sans effet, REACH)
STP :	Sewage Treatment Plant (Station de traitement des eaux usées)
IC50 :	Inhibitory Concentration 50 % (Concentration inhibitrice)
COV :	Composé Organique Volatil
EC50 :	Effective concentration, 50 % (Concentration effective)
LC50 :	Lethal concentration, 50 % (Concentration létale)
LD50 :	Lethal dose, 50 % (Dose létale)
OCDE :	Organisation de Coordination et de Développement Economique.
ADR :	European Agreement concerning the international carriage of Dangerous goods by Road (Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route)
IMDG :	International Maritime code for Dangerous Goods (Code Maritime International des Marchandises Dangereuses)
IATA :	International Air Transport Association (Association Internationale du Transport Aérien)
LQ :	Limited Quantities (Quantité limitée)
WGK :	Wassergefährdungsklasse (Classe de pollution des eaux, Allemagne)

Cette fiche complète la notice technique mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention de l'utilisateur est, en outre, attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

C'est sous la responsabilité de la personne en possession de cette fiche de sécurité de s'assurer que l'information contenue dans celle-ci soit lue et comprise par toute personne qui utilise, manipule ou même entre occasionnellement, par

DURCISSEUR BPO – PATE BLANCHE

quelque manière que ce soit, en contact avec le produit. Si par la suite le récipiendaire utilise un produit Soloplast-Vossschemie dans une de ses formulations, il est de sa responsabilité de transférer toutes les données pertinentes vers leurs propres fiches de sécurité, et ce, en accord avec la Directive 88/379/CEE.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra, sous sa seule responsabilité, les précautions liées à l'usage qu'il fait du produit. Les rubriques incomplètes résultent du fait que les données ne sont pas connues ou qu'aucune expérience n'a été réalisée, ce qui n'implique pas l'absence d'un danger éventuel.